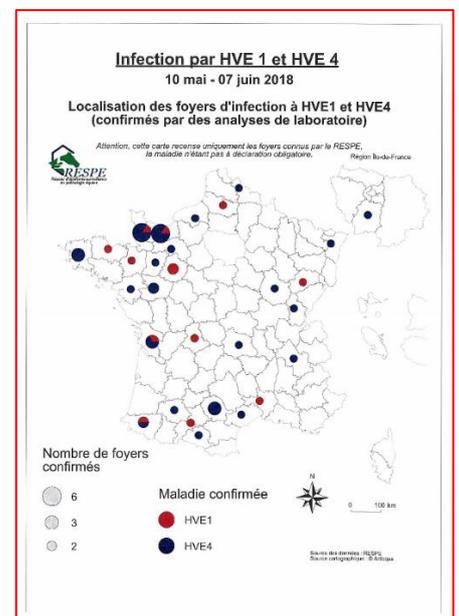
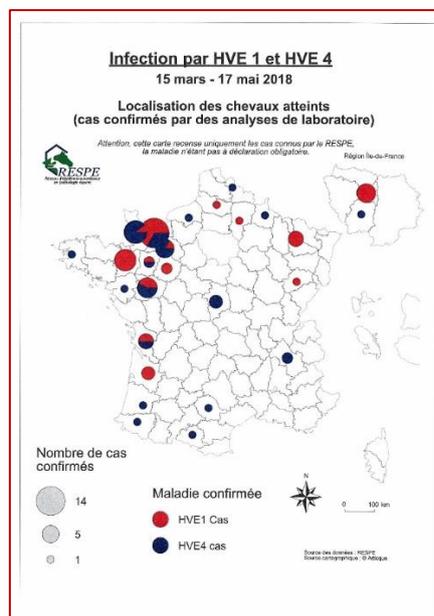
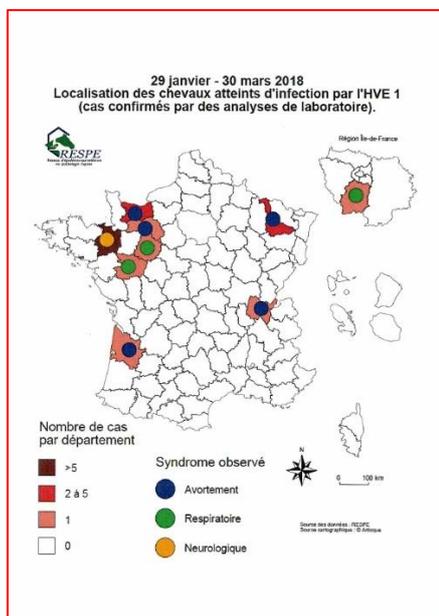


La RHINOPNEUMONIE EQUINE, LES HERPESVIROSES EQUINES (EHV 1 & 4)

L'herpès virale équine à EHV1 fait le plus souvent avorter les juments généralement dans le dernier tiers de gestation, mais les herpès-virus équins comme l'EHV1 ou 4 peuvent aussi provoquer des troubles respiratoires plus ou moins marqués, et bien entendu, de la fièvre ; dans certains cas, les troubles nerveux (EHV1) pourront aller jusqu'à la mort de l'animal.

Depuis janvier 2018, la situation est préoccupante ; les foyers se multiplient et s'étendent en France (source RESPE)



LA CONTAMINATION ET L'EXTENSION

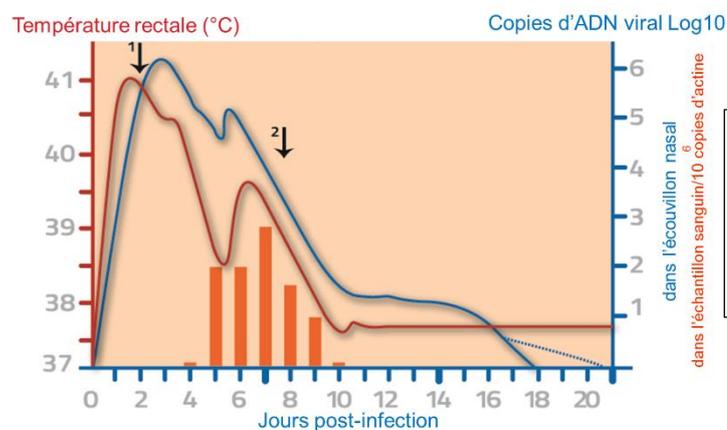
La maladie se contracte - en dehors des périodes de poulinage ou de reproduction où sécrétion et annexes fœtales constituent des matières très virulentes - par voie respiratoire, comme un rhume ou une grippe et c'est une herpes virale à savoir un virus qui après la primo-infection est capable de latence et de résurgence ; des porteurs latents peuvent ainsi devenir à la faveur d'un stress de « puissants excréteurs » et contaminer ceux qui n'ont pas, ce jour-là, l'immunité nécessaire pour stopper la circulation du virus ; ces derniers deviendront, à leur tour, des excréteurs.

Un cheval infecté reste porteur à vie, et peut, du jour au lendemain, se remettre à excréter. Près des 2/3 des chevaux sont porteurs en France. Seule la vaccination et des mesures de biosécurité correctes permettront de diminuer au maximum l'excrétion du virus et donc sa circulation. En cas d'avortement, celui-ci peut survenir 9 jours à 2 mois après contamination.



LE DIAGNOSTIC

La phase fébrile puis les complications vont déterminer les moments choisis pour effectuer les prélèvements spécifiques afin de ne pas passer à côté du virus. (source RESPE)



Infection expérimentale à HVE-1. Suivi de la température rectale et de la charge virale présente dans les écouvillons nasaux et le sang. 1 : apparition des premiers signes respiratoires. 2 : apparition des premiers signes neurologiques (d'après Goerhing et al. 2008). RESPE

A J3, une recherche PCR dans le sang sera infructueuse, mais sur écouvillon sera plutôt très fiable ; entre J5 et J8-J9, recherche dans le sang utile ; après J10, selon cette étude, plus grand-chose d'exploitable. On peut estimer que 8 jours après les premiers signes cliniques évocateurs d'une forme nerveuse, les chances de détecter le virus sont faibles. Ceci n'est cependant pas une règle et l'expérience montre que l'on peut parfois détecter de l'HVE-1 jusqu'à 35 jours post infection.

LES MESURES DE BIOSECURITE

Le RESPE (réseau d'épidémiologie en pathologie équine) indique les moyens de prévention à mettre en œuvre lors des rassemblements : avant tout, limiter les contacts entre animaux et/ou le transport des sécrétions contaminantes (par les mains et « de nez à nez » essentiellement), identifier les zones de séquestration des animaux et leur matériel individuel afin qu'il y ait le moins de mélange possible entre eux ou leurs « affaires » ; éviter de côtoyer les chevaux qui « voyagent beaucoup » et les reproducteurs (étalons en contact fréquents avec d'autres lieux, d'autres juments) et au retour à la maison, désinfecter tout le matériel transport et pansage **et ISOLER PENDANT au moins 10 jours les sujets qui ont participé au rassemblement du reste du troupeau** ; cette mesure est déterminante pour éviter la propagation à l'intérieur du troupeau car, s'il y a eu infection, les signes cliniques peuvent mettre plusieurs jours à apparaître.

En cas d'avortement, de foyer, vider entièrement les boxes et détruire les litières contaminées, puis nettoyer au laveur haute pression avant de désinfecter les locaux et effectuer un vide sanitaire avant toute réintroduction. Les soins éventuels devront toujours débiter par les lots de chevaux sains pour terminer par les chevaux suspects et atteints avec utilisation de matériel à usage unique, ou à désinfecter entre chaque cheval.

Lors d'avortement ou de naissance de poulain faible, toujours penser à la possibilité de rhinopneumonie, même avant la confirmation par le laboratoire, car c'est la première cause infectieuse d'avortement et le risque de contagion est important : Il faut veiller à détruire la litière et désinfecter le boxe de mise-bas et isoler la jument pendant 1 à 2 semaines, la soigner après les autres animaux et se désinfecter soigneusement ensuite (attention notamment si le poulain est vivant et nécessite des soins intensifs, c'est une source de contamination très importante pour les autres juments par l'intermédiaire du personnel)

LA PROTECTION VACCINALE

Deux vaccins existent en France, l'un orienté contre EHV1, l'autre contre les souches EHV1 et EHV4. Ces vaccins s'utilisent sur des animaux de plus de 6 mois avec deux injections à 4 à 6 semaines d'intervalle. L'apparition des anticorps post-vaccinaux a lieu trois semaines après injection de rappel bisannuel, et 7 à 10 jours minimum dans le cas du rappel d'injection de primo-vaccination. Donc, pour garantir une bonne protection des animaux naïfs, il faut vacciner au moins deux fois, et que la deuxième injection précède la sortie éventuelle d'au moins 20 jours si l'on veut s'assurer de l'efficacité vaccinale. Les reproducteurs auront droit à un protocole plus appuyé, le but de la vaccination n'étant pas d'éradiquer le virus (ce qui est impossible) mais de faire baisser au plus bas la pression infectieuse lors de la monte ou de la mise-bas et de réduire la circulation virale au sein du troupeau sur le court, moyen et long terme. N'hésitez pas à prendre conseil auprès de votre vétérinaire.

REGLEMENTATION

L'obligation de la vaccination contre la rhinopneumonie est inscrite au Code des courses de Galop depuis le 26/10/2017 avec un délai de mise en conformité de 92 jours.

La vaccination est obligatoire pour tous les étalons utilisés en IA, quelle que soit la race et pour la plupart des étalons produisant en monte naturelle ainsi que pour les poulinières **Trotteur Français, PS et AQPS et préconisée par les races SF et AA.**

Sur les sites de rassemblement, la maladie n'étant pas une maladie réglementée, les mesures de surveillance et de contrôle aux entrées sont décidées par le comité organisateur ; prenez soin de les contacter lors de votre inscription afin d'être prêt et d'avoir des carnets de vaccination « à jour » pour la date de la réunion à laquelle vous envisagez de participer.

En préparation d'un rassemblement de chevaux, la règle de base du Code Rural est : « pas de vaccination dans les 10 jours qui précèdent » (7 jours pour la FFE, 4 jours pour le code des courses). Chaque vaccination sollicite le système immunitaire et c'est pour cela qu'un animal doit être vacciné uniquement s'il est en bonne santé ! Dans le cas contraire, cela peut donner lieu à l'apparition de sujets malades et éventuellement très contagieux !

EN CONCLUSION, SI VOS CHEVAUX SONT « EN BONNE SANTE », PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE VETERINAIRE AU MOINS DEUX MOIS AVANT UN RASSEMBLEMENT POUR LES FAIRE VACCINER !

